



CONSEIL MUNICIPAL DU
8 avril 2014
Compte-rendu sommaire

Etaient présents : M. ESQUEVIN Jérôme, Mme PACHOUD Marie-Claude, M. ROUSSET Bruno, Mme PROVENT Julie, M. FRANCONY Olivier, Mme PONCET Sylvie, M. TOURNIER Thierry, M. BARDON Frédéric, Mme CAVIGLIA Stéphanie, Mme MOLLARD Agnès, M. MARIN Philippe.

Secrétaire de séance : M. Thierry TOURNIER.

I /Chambéry Métropole : Convention communale des sentiers d'agglomération

Le Conseil municipal, après délibération, valide la carte des sentiers et chemins créée par Chambéry Métropole dont 23.6 km sont sur la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec Chambéry Métropole.

II /Finances communales : Décision modificative 1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le chapitre 022 relatif aux « Dépenses imprévues de fonctionnement » est limité à 26137.50 euros pour 2014 soit 7,5 % du montant total des dépenses réelles prévues au budget estimées à 348500 euros.

Dans la mesure où ce chapitre a été voté à 28553.58 euros, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget en conséquence.

DEPENSES Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	DEPENSES Chapitre 011 Charges à caractère général
022 Dépenses imprévues de fonctionnement :	61523 Entretien de voies et réseaux :
- 2416.08€	+ 2416.08€

Le conseil accepte à l'unanimité cette décision modificative.

III /Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade- FFME- : Renouvellement de la convention

L'ancienne convention datant du 30 septembre 2005, une nouvelle convention entre la FFME et la commune pour l'utilisation du rocher d'escalade se trouvant en forêt soumise donc gérée par l'ONF doit être signée entre les 2 parties.

Etant donné qu'aucune participation financière n'est demandée par la FFME

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

IV/ Acquisition de la Parcelle A1312, située à Thoiry au lieu dit "Les Combes"

Afin d'installer 3 CGV sur cette parcelle et de créer 2 ou 3 places de parking si possible, le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle de 690 m² pour un prix de 4 000 €.
Le conseil autorise M le Maire à signer tous les actes afférant à l'achat de cette parcelle.

V/ Acquisition de la Parcelle F 1276, située à Thoiry au lieu dit "Les Chavonnettes"

Afin d'installer 3 CGV sur cette parcelle et d'essayer d'aménager un virage pour faciliter la circulation à cet endroit, le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle de 386 m² pour un prix de 2 500 €.
Le conseil autorise M le Maire à signer tous les actes afférant à l'achat de cette parcelle.

VI/ Pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,
Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité, donne à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

VI/ Détermination des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire.

1/ Versement des indemnités de fonction du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Il propose, avec effet rétroactif au 29 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire :

Population de moins de 500 habitants
Indemnité maximale de 17 % de l'indice 1015.

Le montant brut mensuel de l'indemnité du maire s'élève actuellement et ce, compte tenu de l'indice 1015 à 646.25 €.

2/ Versement des indemnités de fonction des adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Il propose, avec effet rétroactif au 29 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint :

Population de moins de 500 habitants
Indemnité maximale de 6.6 % de l'indice 1015.

Le montant brut mensuel de l'indemnité de chaque adjoint s'élève actuellement et ce, compte tenu de l'indice 1015 à 250.90 euros.

VII/ Elections des délégués du conseil dans les diverses structures intercommunales

1/ Syndicats

STRUCTURES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseil Communautaire de Chambéry Métropole (selon l'ordre du tableau)	ESQUEVIN Jérôme	FRANCONY Olivier
Membre du bureau de Chambéry Métropole	ESQUEVIN Jérôme	Néant
Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de Chambéry Métropole	FRANCONY Olivier	Néant
Commission locale d'évaluation des charges transférées de Chambéry Métropole (CLECT)	ESQUEVIN Jérôme	TOURNIER Thierry
Représentant de Chambéry Métropole au sein de SCOT-Métropole Savoie	ROUSSET Bruno (Pour proposition à Chambéry Métropole)	MARIN Philippe (Pour proposition à Chambéry Métropole)
Syndicat Intercommunal du Canton de Saint- Alban-Leysse (SICSAL)	1/PROVENT Julie 2 /ESQUEVIN Jérôme	ROUSSET Bruno
Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse (SIPL)	1/ ESQUEVIN Jérôme 2/ FRANCONY Olivier	TOURNIER Thierry
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du massif des Bauges (PNR):	CAVIGLIA Stéphanie	MARIN Philippe
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion de la gendarmerie	1 /TOURNIER Thierry 2/BARDON Frédéric	1/PONCET Sylvie 2/ ROUSSET Bruno

2/ Centre Communal des Actions Sociales : Conseil d'administration

Président (Maire)	Membres élus au sein du conseil municipal	Membres nommés par le Maire (hors conseil municipal)
ESQUEVIN Jérôme	1 / ROUSSET Bruno 2 / CAVIGLIA Stéphanie 3/ MOLLARD Agnès 4/ PROVENT Julie	Par Arrêté du Maire

3/ Commissions communales

Commission des finances	1/ PACHOUD Marie-Claude 3/ FRANCONY Olivier 5/ PONCET Sylvie	2/ TOURNIER Thierry 4/ ROUSSET Bruno
Commission des travaux	1/ FRANCONY Olivier 3/ MARIN Philippe 5/ MOLLARD Agnès	2/ TOURNIER Thierry 4 /BARDON Frédéric
Commission de l'urbanisme	1/ ROUSSET Bruno 3/ CAVIGLIA Stéphanie 5/ MOLLARD Agnès	2 / MARIN Philippe 4/ PONCET Sylvie 6/ FRANCONY Olivier
Commission des affaires sociales et scolaires	1/ TOURNIER Thierry 3/ ROUSSET Bruno	2/ PROVENT Julie 4/ PACHOUD Marie-Claude
Commission agriculture, chasse, forêt, environnement	1/ TOURNIER Thierry 3/ CAVIGLIA Stéphanie 5/ BARDON Frédéric	2/ MARIN Philippe 4 / PONCET Sylvie 6/ PROVENT Julie
Commission chargée de la gestion de la salle des fêtes	1/ TOURNIER Thierry	2/ ROUSSET Bruno
Commission chargée de la gestion des gîtes	1/ PACHOUD Marie-Claude 3/ PONCET Sylvie	2/ MOLLARD Agnès
Commission chargée de la rédaction du bulletin municipal	1/ MOLLARD Agnès 3/ ROUSSET Bruno 5/ PONCET Sylvie	2/ MARIN Philippe 4 / PROVENT Julie 6/ TOURNIER Thierry
Commission Plan Communal de Sauvegarde	1/ TOURNIER Thierry 3/ MARIN Philippe 5/ PONCET Sylvie	2/ ROUSSET Bruno 4/ PROVENT Julie 6/ BARDON Frédéric

4/ Garants des coupes affouagères

- 1/ TOURNIER Thierry
- 2/ PROVENT Gérard
- 3/ AYET Patrick

5/ Ministère de la défense : Représentant défense

- 1 /PACHOUD Marie-Claude

Questions diverses

- ❖ Règlements intérieurs des déchetteries de Chambéry Métropole
 - ✓ Ceux-ci sont à consulter sur le site internet de Chambéry Métropole
- ❖ Présentation du nouveau PLU de la commune d'Aillons le Jeune.
- ❖ Assemblée générale de l'ADMR
 - ✓ Le lundi 14 avril à 18h30 à la Mairie de Saint-Jean-d'Arvey.
- ❖ Chantier des rythmes scolaires
 - ✓ Une réunion est prévue à la Mairie de Saint-Jean-d'Arvey.
- ❖ Location du local au dessous de la salle des fêtes.
 - ✓ Une visite sera prochainement organisée afin de voir la faisabilité de ce projet.
- ❖ Site internet et journal communal de Thoiry
 - ✓ La commission communication se réunira rapidement afin de commencer à travailler sur notre site.

Pour toutes précisions complémentaires, vous pouvez vous adresser en Mairie.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Thierry TOURNIER

Jérôme ESQUEVIN

